

SÉCURITÉ INCENDIE : Formation des équipiers de seconde intervention

Sur des sites industriels présentant des risques spécifiques ou éloignés d'un centre d'incendie et de secours, l'action des EPI doit être renforcée par celle des **équipiers de seconde intervention (ESI)** mettant en œuvre des moyens d'extinction plus importants.

Ils sont communément appelés « **pompiers d'entreprise** ». (INRS)

PROGRAMME

A- PARTIE THEORIQUE

- Réglementation
- Rappel : Le Triangle de feu et les principes de combustion
 - Les différentes classes de feu
 - Les différents agents extincteurs et leurs actions
 - Les modes de propagation
 - L'évacuation
- Le danger des fumées
- Notions d'explosimétrie
- Les moyens d'extinction (R.I.A, Installations fixes d'extinction Automatique)
- Matériels propres à l'entreprise (A.R.I., tuyaux, lance, moto-pompe, engin-pompe...)

B- PARTIE PRATIQUE

Présentation du matériel :

- Description
- Fonctionnement
- Mise en œuvre

Exercices pratiques d'extinction sur feux réels ou à blanc par les stagiaires

Matériel de base :

- Extincteurs chargés prêts à l'emploi
- Une bouteille de gaz butane
- Un générateur de flammes : flammes réelles, propre et sans pollution
- Un générateur de fumée

Le matériel spécifique est fourni par l'entreprise

Les exercices pratiques permettront d'apporter les réponses aux questions survenues lors de la partie théorique.

A l'issue de la séance, les participants auront acquis les principes fondamentaux de la lutte contre les incendies, de l'alerte et de l'évacuation.

Réf. ESE016

► **Public**

Tout salarié de l'entreprise (de 6 à 12 maximum)

► **Pré-requis**

Avoir suivi et validé la formation « équipier de première intervention »

► **Résultats attendus**

Former les équipiers de seconde intervention à renforcer les EPI et à utiliser les moyens spécifiques de lutte contre l'incendie propre à l'entreprise

► **Objectifs pédagogiques**

Réagir efficacement face à un départ d'incendie. Accueillir et guider les secours extérieurs

► **Méthodes pédagogiques**

PowerPoint/vidéo
Échanges interactifs
Exercices pratiques
Documentation à chaque participant

L'entreprise s'engage à fournir au formateur les références et documentations du matériel à intégrer dans la formation.

Les frais de reconditionnement sont à la charge de l'entreprise (plein des véhicules, gonflages des bouteilles d'A.R.I., etc)

► **Durée**

Minimum 7 heures
A définir avec l'entreprise.
Variable en fonction du matériel de lutte incendie en service dans l'entreprise (véhicule incendie, MPR, tuyaux, ARI...)

► **Nature de la sanction**

Evaluation écrite
Exercice pratique
Attestation de fin de formation

► **Calendrier 2020**

INTRA (nous consulter)

► **Tarif**

Nous consulter

► **Contacts**

AGEN – 05.53.48.48.50
MARMANDE – 05.53.84.82.82